

24 février 1976 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

ALLOCUTION DE M. VALÉRY GISCARD D'ESTAING À L'OCCASION DE LA REMISE DES LETTRES DE CREDANCE DE SON EXCELLENCE M. ROBERT-BERNARD MBAYA AMBASSADEUR DU MALAWI, MARDI 24 FÉVRIER 1976

RELATIONS FRANCO - MALAWITES POLITIQUE EXTERIEURE MONSIEUR
L'AMBASSADEUR, JE REÇOIS AVEC PLAISIR LES LETTRES PAR LESQUELLES LE
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALAWI, M. HASTINGS BANDA, VOUS ACCRÉDITE
AUPRÈS DE MOI ET DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE COMME
AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE ET PLENIPOTENTIAIRE. LA FRANCE ET LE MALAWI
ENTRETIENNENT DES RELATIONS DE CONFIANCE ET D'AMITIÉ FONDÉES SUR UN
ATTACHEMENT COMMUN À LA PAIX, À LA JUSTICE ET À L'INDÉPENDANCE NATIONALE.
LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS SUIT AVEC SYMPATHIE LES PROGRÈS ACCOMPLIS PAR
VOTRE PAYS, SOUS L'AUTORITÉ DU PRÉSIDENT BANDA, DANS LA STABILITÉ INTÉRIEURE.
IL ACCORDE TOUTE SA CONSIDÉRATION À L'APPROCHE HUMAINE ET RÉALISTE QUI
INSPIRE VOTRE PAYS DANS LA RECHERCHE DE SOLUTIONS AUX DIFFICILES PROBLÈMES
QUI SE POSENT DANS CETTE PARTIE DU CONTINENT AFRICAIN. LA FRANCE EST
DISPOSÉE À CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DU MALAWI. L'ACCORD DE
COOPÉRATION CULTURELLE ET TECHNIQUE CONCLU ENTRE NOS DEUX PAYS EN
SEPTEMBRE DERNIER, ET L'OUVERTURE EN 1973 DU CENTRE CULTUREL ET TECHNIQUE
DEVRAIENT FAVORISER LA MISE SUR PIED DE PROJETS COMMUNS. J'AI LA CONVICTON
QUE, GRÂCE À LA CONVENTION DE LOMÉ, LE COMMERCE, ENCORE MODESTE ENTRE NOS
DEUX PAYS, DEVRAIT RECEVOIR UNE NOUVELLE IMPULSION. VOUS TROUVEREZ
TOUJOURS, MONSIEUR L'AMBASSADEUR, AUPRÈS DE MOI ET DE MES
COLLABORATEURS, TOUTE L'AIDE QUE NECESSITERA L'ACCOMPLISSEMENT DE VOTRE
MISSION. JE VOUS SERAIS OBLIGÉ DE TRANSMETTRE À SON EXCELLENCE MONSIEUR LE
PRÉSIDENT BANDA LES ASSURANCES DE MA TRÈS HAUTE CONSIDÉRATION EN MÊME
TEMPS QUE LES VŒUX QUE JE FORME POUR LA PROSPÉRITÉ DU PEUPLE MALAWITE\